

Accueil > Économie > Economie de la mer

Le parc éolien en chantier au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier est-il déjà obsolète ?

De premières opérations du chantier du futur parc éolien offshore en Vendée vont commencer en mer à l'été 2023 pour installer des éoliennes d'une puissance unitaire de 8 MW. En deçà des éoliennes nouvelles générations. Alors, déjà dépassé le projet vendéen ?

Ouest-France
 Claire GIOVANINETTI.
 Publié le 08/05/2023 à 08h30

Abonnez-vous

- ▶) ÉCOUTER

- 📌 LIRE PLUS TARD

- ➦ PARTAGER



Les premières opérations en mer du parc éolien offshore au large des îles d'Yeu et Noirmoutier vont commencer à l'été 2023. Sur cette photo, le parc éolien de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). | FRANCK DUBRAY / OUEST FRANCE

Le 6 avril 2023, la société Eoliennes en Mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) annonçait fièrement dans un communiqué [le lancement de la phase de construction du projet](#) par le début de « **premières opérations en mer à l'été 2023 avant un démarrage effectif des opérations d'installation en 2024** ». [Le parc de 62 éoliennes](#), d'une puissance unitaire de 8 MW (mégawatt), situées à une dizaine de kilomètres des îles d'Yeu et Noirmoutier en Vendée, promet d'alimenter en électricité près de 800 000 personnes, soit l'équivalent de la population vendéenne, à partir de 2025.

En raison de la procédure administrative et des recours des opposants, le projet se concrétise dix ans après l'appel d'offres lancé par l'État. Alors que les fabricants d'éoliennes annoncent aujourd'hui des machines d'une puissance de 12 ou 13 MW, le futur parc éolien offshore vendéen est-il déjà obsolète ?

« Impossible de tout reprendre à zéro »

« Avec ce projet, nous sommes l'un des pionniers dans la filière française et à l'époque 8 MW c'était innovant, répond Matthieu Carrette, responsable des relations locales d'EMYN. La technologie évolue, c'est naturel mais les éoliennes qui sortent aujourd'hui des usines sont à 8 MW. Elles sont performantes et éprouvées. Ce qui nous permet d'être sereins pour l'exploitation du parc. Celles à 12 MW sont encore en test. »

Ce deuxième appel d'offres lancé par l'État imposait de choisir une puissance unitaire d'éolienne. Passer de 8 MW à 12 MW obligerait à relancer une procédure administrative de plusieurs années. « Si on change la puissance individuelle des machines, on change le nombre de machines, donc l'étude de sol, on change aussi le tarif auquel l'électricité va être revendue, donc les coûts de production sur 25 ans, précise Jean-Yves Pradillon, responsable du Mastère expert en énergies renouvelables à l'ENSTA Bretagne, à Brest. C'est impossible de tout reprendre à zéro. Des actionnaires attendent aussi. »

En juillet 2019, la Commission européenne qui approuvait alors les aides de l'État français pour six premiers parcs éolien offshore relevait qu'en raison du contexte

réglementaire français, « les autres projets éoliens en mer qui seront construits au même moment en Europe utiliseront des turbines plus modernes, de 10 à 12 MW voire au-delà et la durée de vie sera plus longue du fait de la maturité des technologies. » D'ailleurs, « à partir de l'appel d'offres n° 3, l'État a accordé plus de souplesse », ajoute Matthieu Carrette, permettant des adaptations techniques en cours de procédure.

Pour [Emmanuel Vrignaud, président de l'association Neny, opposé au parc éolien vendéen](#), parler d'obsolescence n'est pas trop fort : « Outre la technologie, ce projet est aussi obsolète du fait de sa trop grande proximité avec les îles mais aussi du fait d'un prix de rachat du MWh (137 € du MWh), totalement déconnecté de la réalité du marché actuel, alors que les projets suivants (celui de Dunkerque en 2019 par exemple) ont été remportés par EDF sur la base d'un tarif inédit de 45 €, trois fois moins cher. »

Economie de la mer

Vendée

Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Noirmoutier-en-l'Île

